

TARIFS Pôle ENFANCE 2023/2024

Applicables à compter du 1er septembre 2023

Délibérés en Conseil Municipal en date du 27 juin 2023

RESTAURATION SCOLAIRE ET REPAS ALSH

Repas adulte	6,20 €
Repas enfant	4,45 €
Panier repas dans le cadre du PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	2,35 €

Il sera appliqué une majoration de 1 € sur le prix du repas, soit 5,45€ en cas de défaut de réservation du repas sur l'espace famille.

Participation du CCAS (calculée hors majoration) :

- QF < 400 € : participation de 60 % : 2,67 €
- QF de 401 à 500 € : participation de 40 % : 1,78 €
- QF de 501 à 600 € : participation de 15 % : 0,67 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Redevance fixée par enfant et par ½ heure de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30	
QF de 0 à 600	0,70 €
QF de 601 à 800	0,75 €
QF de 801 à 1000	0,80 €
QF de 1001 à 1200	0,85 €
QF de 1201 à 1500	0,95 €
QF > 1500	1,05 €
Présence d'enfants après 18 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis	5 € par enfant et par jour

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Les Sablières Mercredis et Vacances Scolaires

Quotient familial	½ journée		Journée	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
De 0 à 600	2,55 €	7 € *	5,15 €	9,60 € *
De 601 à 800	3,50 €	7,95 €	7,05 €	11,50 €
De 801 à 1000	4,05 €	8,50 €	8,15 €	12,60 €
De 1001 à 1200	4,60 €	9,05 €	9,20 €	13,65 €
De 1201 à 1500	5,15 €	9,60 €	10,35 €	14,80 €
QF > 1500	6,95 €	11,40 €	13,90 €	18,35 €

*Aide du CCAS sur le coût du repas (4,45 €) de 15 à 60 % selon le QF

Forfait stage (9-11 ans)

Forfait de 5 € par stage en cas d'intervenant extérieur

Présence d'enfants après 18 h 30

Majoration de 5 € par enfant et par jour

Absence injustifiée

Majoration de 5 € par enfant et par jour



ANIMATIONS SPORTIVES CULTURELLES ET DE LOISIRS (ASCL)

Enfants de 11 ans à 14 ans (réservation pour 1 semaine obligatoire) (tarifs pour la semaine de cinq jours)	
Quotient familial	
De 0 à 600	25,50 €
De 601 à 800	27,00 €
De 801 à 1000	28,50 €
De 1001 à 1200	30,00 €
Au-delà de 1200	31,50 €

GARDERIE DU CENTRE DE LOISIRS A DESTINATION DES ENFANTS INSCRITS AUX ANIMATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS (ASCL)

Redevance fixée par enfant et par ½ heure de 7h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30	
QF de 0 à 600	0,70 €
QF de 601 à 800	0,75 €
QF de 801 à 1000	0,80 €
QF de 1001 à 1200	0,85 €
QF > 1200	0,90 €
Présence d'enfants après 18 h 30	5 € par enfant et par jour

